



BARD'aujourd'hui

EDITO

100ème édition du Bard' Aujourd'hui

C'est le 1er juin 2001 que "débarquait" dans vos boîtes aux lettres la 1ère édition du Bard' Aujourd'hui. Une date symbolique pour la naissance de "notre" journal communal - issu des travaux de la Commission ad hoc du Conseil municipal - qui est venu remplacer les avis communaux alors rattachés aux publications des partis politiques de la commune.



Pour les Genevois, le 1er juin est un jour empreint d'histoire et un jour symbolique synonyme de renouveau.

C'est ce jour-là, en 1814, qu'a eu lieu le débarquement des troupes confédérées - soit environ 300 soldats de deux compagnies fribourgeoises et d'une compagnie soleuroise - au Port Noir, situé au débouché de la rampe de Cologny. Les troupes confédérées sont arrivées par voie lacustre car la voie terrestre, par la Route suisse, entre Nyon et Genève, était encore jalonnée de contingents français.

Les troupes confédérées ont reçu un accueil triomphal au Port Noir et cet événement hautement symbolique marque la libération de Genève - qui avait lutté des siècles pour garder son indépendance - ainsi que la fin de l'occupation française et le début du processus d'intégration de Genève dans la Confédération suisse. Un an plus tard, le 19 mai 1815, le canton de Genève entre dans la Confédération et devient le 22ème canton suisse.

152ème jour de l'année du calendrier grégorien, le 1er juin est le jour de la libération et du renouveau. C'est à cette date

que débutent les législatures communales d'une durée de 5 ans. Les citoyens seront appelés à réélire leurs autorités communales à l'échéance de l'actuelle législature, qui prendra fin le 31 mai 2025. A compter de cette date, le maire des communes de moins de 3000 habitants ne sera plus élu pour une période de 5 ans mais sera désigné chaque année par le conseil administratif. Tel sera le cas de Bardonnex.

Pour les Conseils municipaux, c'est également à la date du 1er juin que le Président ou la Présidente dudit Conseil entre en fonction et devient le premier citoyen ou la première citoyenne de la Commune.

Le 1er juin est resté dans le cœur de bon nombre de Genevois et de Genevoises et résonne, à tort ou à raison, comme la véritable date d'entrée de Genève dans la Confédération suisse.

A Bardonnex, depuis le 1er juin 2001, vous pouvez lire les informations communales au travers du Bard' Aujourd'hui. Nous osons croire que depuis cette date et grâce à ce journal, vous avez plaisir à découvrir ce qui se passe dans votre commune.

Béatrice Guex-Crosier, maire

- Nouvel horaire et service postal à la Mairie
- Vélopartage

p. 2
p. 5

Nouveaux horaires de la mairie

Depuis l'ouverture d'une filiale postale le lundi 28 mars 2022, les horaires de la mairie de Bardonnex ont été modifiés comme suit :

Le lundi de 8h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h30
 Le mardi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30
 Le mercredi de 7h30 à 12h30
 Le jeudi de 7h30 à 12h30
 Le vendredi de 8h00 à 12h00

Voici les principales actions postales qui peuvent être entreprises à la mairie :

- Envoi de lettres et colis.
- Vente de timbres-poste en carnet de 10 (exclusivement CHF 1.10 et 0.90).
- Réception des colis et recommandés.
- Règlement de factures, en Suisse exclusivement.
- Retrait d'espèces (CHF 100.- max., CHF 50.- garanti) avec la **Postfinance Card** exclusivement.

Attention : aucun règlement cash n'est possible. Seules les cartes de débit (par exemple *Maestro* ou *VPay*) ou la carte *Postfinance* sont acceptées. Un paiement par *TWINT* est également possible.



Dépôt de plainte

Marquages sur la voie publique

En fin d'année dernière, deux places de stationnement ont été supprimées dans le village de Bardonnex. Cette suppression a été ordonnée par l'Office cantonal des Transports afin de garantir une visibilité suffisante lors de l'engagement sur la voie publique, suite à la construction d'une nouvelle habitation.

Au mois de février dernier, des marquages ont été illicitement faits, à deux reprises, sur la chaussée afin de créer à nouveau ces espaces de stationnement ; ce méfait a été reconduit en mars !

L'effacement de ceux-ci, effectué par une entreprise spécialisée et à la charge de la commune, s'est élevé à CHF1'700.-. La commune a déposé plainte auprès de la Police cantonale genevoise et une enquête est en cours.

Ukraine

La commune de Bardonnex se mobilise

Le 24 février dernier, la Russie a déclenché une offensive générale militaire visant l'Ukraine. Cette attaque militaire est considérée comme la plus importante qu'ait connue l'Europe depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Cette action a des conséquences dramatiques sur la population puisque plus de trois millions et demi de personnes, principalement des femmes et des enfants, fuient leur pays. Ces personnes arrivent avec le strict minimum ainsi, nourriture, articles d'hygiène et produits de première nécessité notamment leur sont essentiels.

En regard à cette détresse, le Conseil municipal a voté une délibération accordant un montant de Fr. 10'000.- en faveur de la Chaîne du Bonheur afin d'apporter une aide concrète et tangible. Ce soutien permettra à cette entité de venir en aide avec ses partenaires, directement au sein de l'Ukraine si la situation au niveau de la sécurité le permet. La Chaîne du Bonheur précise que les dons qui lui sont versés serviront exclusivement à aider la population touchée par cette guerre.

En parallèle, par le biais d'initiatives privées soutenues par la commune, un point de collecte a été mis en place



à Bardonnex afin d'apporter un soutien aux personnes sur place et fuyant la guerre. Durant plusieurs journées, la population est venue déposer en grande quantité du matériel a été amené en Ukraine par le biais de la Caravane Sans frontières. Un grand merci à vous, habitantes et habitants de Bardonnex, qui avez manifesté dans un bel et magnifique élan votre générosité.

En outre, nous informons les personnes qui accueillent des ressortissantes et ressortissants d'Ukraine, qu'elles peuvent contacter Madame Laurence Nicolet, coordinatrice de la plateforme d'échanges solidaires de proximité si elles souhaitent rencontrer d'autres accueillants. Son téléphone est le 022 771 05 50.

Béatrice Guex-Crosier, maire

CONSEIL MUNICIPAL

Prochaines séances :
10 mai et 14 juin.

Séance du 15 mars 2022

Le Conseil municipal a ouvert un crédit supplémentaire de fonctionnement de CHF 10'000.- destiné à l'association *Mémoire de Bardonnex* pour la publication d'un ouvrage.

Le Conseil municipal a ouvert un crédit supplémentaire de fonctionnement de CHF 10'000.- destiné à soutenir l'action de la *Chaîne du Bonheur* auprès des réfugiés ukrainiens.

Ces délibérations sont soumises à délai référendaires jusqu'au 25 avril 2022.



PARTENAIRE ENGAGÉ 2022



Bardonnex certifiée « Collectivité engagée 2022 »

Afin d'être encore plus efficiente dans le domaine de la transition écologique, l'Exécutif de votre commune a décidé de rejoindre le plan d'action « Eco21 – collectivités ». Il s'est engagé par la signature d'un contrat de partenariat avec les Services Industriels de Genève à valider plusieurs plans d'actions visant à réduire significativement les consommations d'électricité et ainsi diminuer l'impact des émissions de CO2 sur son territoire.

Bardonnex apportera ainsi son soutien au Canton et à la Confédération pour tendre vers une société plus neutre en carbone et moins énergivore, utilisant davantage les énergies renouvelables, principe essentiel de la transition énergétique.

Entièrement dédié aux économies d'énergies et à la réduction des émissions de CO2, le programme « Eco21 » vise à inciter tous les consommateurs (particuliers, indépendants, locataires et collectivités) à s'engager dans la réalisation d'économies d'énergie.

En qualité de collectivité engagée, les SIG nous accompagnent, dès à présent, pour réaliser des diagnostics et mettre en œuvre des actions permettant d'atteindre les objectifs de la stratégie fédérale 2050 et du Plan directeur cantonal de l'énergie.

Travaux SIG sur la commune

Durant les mois de février et de mars derniers, l'entreprise Colas, sur mandat des Services Industriels de Genève (SIG), a réalisé plusieurs ouvertures de fouilles et cellules sur les domaines publics cantonaux et communaux et ce aux chemins des Remparts, Babel, des Rupières et à la place De-Brunes.

Ces travaux étaient nécessaires pour l'installation de nouveaux tubes et câbles électriques dans le réseau souterrain, permettant la suppression d'une partie de la ligne aérienne moyenne tension qui traverse notre commune. Si ces travaux n'ont nécessité aucune coupure d'électricité, il en a été autrement concernant les perturbations de trafic.

En effet, sur l'ensemble du tracé et malgré toutes les précautions nécessaires afin de prévenir autant que possible les perturbations de circulation, certains bou-

Plusieurs solutions techniques sont à l'étude ou sont d'ores et déjà prévues, tel que le remplacement de 75 sources lumineuses de notre éclairage public par du LED qui sera réalisé cet été, passant d'une consommation d'électricité de 29'0700 kWh/an à 8'270 kWh/an. Soit une économie réalisée de 72%. Un abaissement nocturne est également prévu entre 22h et 6h.

Nous vous tiendrons informé des plans d'actions et futures mesures qui seront réalisées et auront pour objectif de réduire les consommations d'énergies des bâtiments et infrastructures publiques. La commune espère que vous accueillerez favorablement ce programme ambitieux mais au combien important !

Luc Lavarini, adjoint

leversements n'ont pu être évités particulièrement pour les Transports Publics Genevois et bien sûr les riverains.

De plus, en cours de chantier, des dommages sur des tubes au chemin des Rupières ainsi que sur un câble à la place De-Brunes ont nécessité des ouvertures de fouilles supplémentaires. Les travaux ont donc pris une semaine de retard sur le planning initialement prévu.

L'ensemble des installations de chantier ont été retirées le lundi 21 mars et l'ensemble des travaux réceptionné deux jours après. Les marquages manquants seront exécutés dans le courant du mois d'avril. Merci à toutes et à tous de votre compréhension !

*Service technique
Commune de Bardonnex*

Mobilité douce

Des vélos en libre-service sur votre commune !

Depuis le 18 août 2020, le canton et une vingtaine de communes genevoises, dont Bardonnex, mettent à disposition des habitants et des visiteurs un réseau de vélos et vélos électriques (25 km/h) en libre-service, tous les jours et 24h sur 24. Ce service est géré par la société Donkey Republic, déjà implantée dans plusieurs villes de Suisse, en partenariat avec Genève-roule.

Aujourd'hui ce sont plus de 200 vélos qui sont mis à disposition et sont répartis sur plus de 145 stations sur l'ensemble du canton. Facilement reconnaissables à leur couleur orange pétante, les vélos peuvent être empruntés facilement via l'application smartphone « Donkey Republic » et l'offre de tarification peut être à la carte ou par le biais d'abonnements.

Facile à combiner avec les transports publics et facile d'utilisation, voici comment ça marche :

1. LOUEZ-LE EN QUELQUES CLICS

Téléchargez l'application gratuite, s'inscrire et rentrer ses coordonnées de paiement (carte de crédit ou Paypal) et louez un vélo dans une des nombreuses stations en se basant sur la carte interactive de l'application.

2. DÉVERROUILLER VOTRE VÉLO

Trouvez votre vélo à la station de départ choisie et déverrouillez le cadenas électronique avec l'application.

3. PROFITEZ-EN ET CONSERVEZ LE VÉLO

Locations courtes ou longues, verrouillez et déverrouillez le cadenas intégré de votre vélo autant de fois que vous le voulez.

4. TERMINEZ LA LOCATION DU VÉLO

Rendez le vélo à n'importe quelle station du Canton, verrouillez-le et terminez la location via l'application. Le paiement est débité automatiquement après chaque emprunt, selon le tarif horaire indiqué.

La commune de Bardonnex accueille, aujourd'hui, trois stations sur son territoire. Celles-ci se situent :

- À la douane de Croix-de-Rozon, devant la station Tamoil
- À la place De-Brunes, à côté du café de la Comète
- Au stade de football de Compesières, à côté de l'Eco-point enterré

Toute personne intéressée peut louer un vélo. L'âge minimum pour louer un vélo est de :

- 12 ans pour un vélo mécanique
- 14 ans avec permis catégorie M ou 16 ans sans permis pour un vélo électrique (25 km/h) et selon la législation en vigueur.

Le réseau genevois de vélos en libre-service va encore évoluer dans les années à venir. Le nombre de vélos et de stations sera adapté selon la demande des habitants.

Pour de plus amples informations ou télécharger l'application : <https://www.donkey.bike/fr/>



(Vue de la tour en 1900)



(La tour en 1954)

L'architecte cantonal exige la démolition de la tour SE du château de Compesières

MEMOIRE DE BARDONNEX

SELON L'EXPERTISE DU 7 JUILLET 1900 :

- La tour SE présente de nombreuses fissures verticales et parallèles, traversant le mur de part en part.
- Cette tour de 9 mètres de haut, 4 mètres de diamètre avec un mur de 80 cm d'épaisseur est construite en boulets et pierres roulées aujourd'hui mal retenues par un mortier devenu friable.
- Le château ne possède aucun chéneau pour l'écoulement des eaux pluviales de sorte que l'eau des toits tombe au pied des murs dont elle désagrège les fondations peu profondes.
- La dénivellation des planchers témoigne aussi de mouvements assez accentués qui se sont produits au cours des siècles, les charpentes ont dû être étayées et renforcées à plusieurs endroits.
- Pour accéder à l'église, les fidèles doivent passer à proximité de la tour dont le mauvais état est signalé.

Mesures à prendre immédiatement :

- 1) Arrêter la démolition de l'ancienne école
- 2) Ancrer solidement le mur de l'avant corps en face de l'église
- 3) Démolir la tour sud-est après avoir mis en place une palissade à 5 mètres de distance pendant la durée des travaux.

Signé par : L'Architecte Cantonal, Michel Guillaumet
L'ingénieur du bureau de la salubrité, Pagan

Je ne sais pas pourquoi, contrairement aux exigences du « Bureau de Salubrité Publique » ladite tour ne fut pas démolie, mais aujourd'hui, après les très importants travaux de rénovation de la commanderie entrepris en 1954, c'est cette tour qui vous accueillera premièrement quand vous irez au bureau de poste qui sera établi dans l'ancienne commanderie !

Charles Steiger - 2022

3 septembre 2022 - Réservez la date !

Les années 1889 à 1897 riches en événements

En 1889, le Premier Adjoint, Pierre Revillod, dans des Cafés, prononce des mots à l'égard du comportement des hommes de la Compagnie. Les cadres protestent auprès de Monsieur le Maire et des Conseillers Municipaux contre ces paroles injustes et peu dignes qualifiant le travail et le dévouement des pompiers. Monsieur Revillod s'en défend en précisant qu'il a parlé en tant que civil. Le Sergent-Major, Charles Raymond, estime avoir été gratifié d'une diatribe des plus violente et des plus calomnieuse et demande une confrontation en présence de Pierre Revillod.

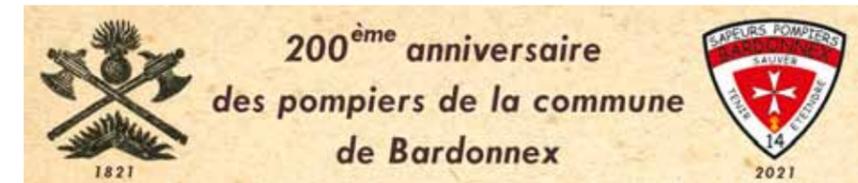
Les années s'enchaînent avec des discordes, des attaques personnelles. Des sapeurs quittent la Compagnie sans permission, on leur envoie des amendes, certains ne veulent pas les payer etc... L'aboutissement de ces sombres années amène la dissolution de la Compagnie au début de 1893.

Le 12 juin de cette même année, le Conseil d'Etat, suivant le préavis du Conseil Municipal du 10 mai, nomme Jacques Gaud capitaine, François Mermillod et Albert Loup lieutenants à la tête de la nouvelle Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Bardonnex.

La nécessité d'un hangar devient de plus en plus évidente. Le 25 janvier 1896, Monsieur Cramer-Micheli, Conseiller Municipal reçoit une lettre de Monsieur le Conseiller d'Etat, A. Dunant, le prévenant qu'il y a une véritable urgence à ce que la Commune de Bardonnex prenne au plus tôt sa délibération concernant le hangar des pompes et son coût. S'en suivent des échanges de correspondance concernant le coût de Fr. 6400.- jugé trop important et même exagéré. Pour exemple, Aire-la-Ville et Collonge-Bellerive ont construit ou vont construire pour Fr. 2000.- leur hangar.

Le 26 mars 1896, Messieurs Grosset et Golay, architectes, remettent à Monsieur le Maire François Comte, les plans et devis pour un hangar des pompes ne dépassant pas Fr.4000.-. Le 30 mars, le Conseil municipal adopte les plans et devis élaboré par Monsieur Grosset. Le 10 avril, Monsieur le Conseiller d'Etat approuve ces plans, permettant ainsi sa construction.

Une demande de crédit pour la réalisation est faite, basée sur un coût estimatif de Fr. 5562.-. Le 8 mai, la Commune décide d'acheter à Charrot une parcelle appartenant à Monsieur François Roset, d'une superficie



de 324 m2 pour la somme de Fr. 600.-. Les travaux de construction sont attribués à Monsieur Auguste

Rivollet, Maître maçon à la Croix-de-Rozon.

La facture finale du 12 juin 1897 s'élève à Fr. 4459.-. A laquelle il faut rajouter les frais de notaire Fr. 25.- et d'architecte Fr. 300.-. L'établissement d'une clôture de 1m45 de haut, délimitant la parcelle, terminera les travaux au mois de décembre.

Pendant de nombreuses années ce bâtiment a permis de remiser :

- Le triangle chasse-neige composé de deux grandes planches en bois d'une longueur de 5 à 6 m, utilisé pour l'ouverture des chaussées communales, il fut tiré par des chevaux puis par un tracteur agricole.
- L'outillage du cantonnier et son tombereau, tiré par lui-même, utilisé pour le ramassage des feuilles, des déchets et des matériaux, le long des routes et sur les places communales.
- Le corbillard, tiré par un cheval, a été utilisé jusqu'environ 1965.

Depuis la fin des années 1930, la Société de Jeunesse de Bardonnex a entreposé son plancher de bal, utilisé chaque année pour la vogue et parfois lors des bals du printemps.

Finalement, ce local a été attribué aux Sapeurs-Pompiers uniquement, dès le début des années 1980 et jusqu'en 1996. Prochainement, un projet immobilier entre un particulier et la commune le fera disparaître.

A suivre dans un prochain Bard'aujourd'hui !
Michel Gaud, ancien capitaine

Sources tirées des archives communales.



Dimanche 1er mai 2022 - De 10h à 13h00 au Centre communal de Compesières

La traditionnelle Bourse de printemps arrive à grand pas !

Venez vous faire plaisir et chiner des articles pour vos enfants de 0 - 15 ans, pour la saison printemps-été, à la salle communale de Compesières.

Pour les déposants, les inscriptions sont ouvertes et les numéros de déposant peuvent être demandés jusqu'au 25 avril par e-mail uniquement à : contact@apebar.com.

Toute personne intéressée à venir nous aider est la bienvenue, même une heure ou deux, tant le samedi que le dimanche. Nous nous réjouissons de vous voir, et partager ce moment avec vous !

Toutes les infos sur notre site www.apebar.com ou notre page Facebook

Bourse de Printemps
de Bardonnex



Vide-grenier
de Bardonnex



Vendredis des Croques

Tout le long du mois de mai, chaque vendredi, les élèves de l'école de Compesières recevront à la récréation du matin un fruit ou un légume de saison.

Les enfants sont par cette action sensibilisés aux aliments sains et locaux, les fruits et légumes choisis étant issus de productions régionales.

Animation Kapas à l'école !

Connaissez-vous les Kapas ? Quelques petits rectangles de bois et vous pouvez imaginer des constructions incroyables !

C'est l'animation à caractère collaboratif dont ont pu profiter tous les élèves de Compesières deux vendredis d'affilée, par classe et dans la salle de gym pour profiter du maximum d'espace.

De magnifiques constructions ont été édifiées au long des journées par nos petits architectes en herbe.



Vide-Grenier

Notre 10ème édition qui s'est déroulée le dimanche 27 mars dernier sous un soleil printanier a été un succès autant au niveau des exposants que des visiteurs.

Nous remercions toutes les personnes ayant participé à sa réussite et vous disons à l'année prochaine !

l'atelier
Choral

Dimanche 15 mai 2022 à 17h

Concert à l'Eglise de Compesières. Florilège choral a cappella.

Joie, légèreté, humour, spiritualité et contemplation s'entremêlent en un chapelet de chants religieux et profanes de toutes les époques. (Rosselli, Bruckner, Villa Lobos...).

La Chorale de Cossonay se joindra le 15 mai 2022 à *L'Atelier Choral* pour offrir au public un magnifique florilège de chœurs a cappella.

Venez les savourer en cette fin de dimanche de printemps, dans le site splendide de l'église de Compesières, vous ne le regretterez pas !

Entrée libre, collecte à la sortie

Avec le soutien des communes de Bardonnex et de Plan-les-Ouates.

Séjours pour seniors



La Nouvelle Roseraie se situe à St-Légier au-dessus de Vevey.

Vacances alliant confort et activités dans une ambiance conviviale, chaleureuse et en toute sécurité (24h/24).

Animations à chaque séjour sur les thèmes, Lac, Montagne et Culture.



Chambre tout confort
CHF 875.- par semaine.

Renseignements et inscriptions
Tél. 022 420 42 90
vacanceseniors@hospicegeneral.ch

Un **cadeau spécial bien-être** vous sera offert durant les séjours 2022 !



Hospice général





Du 14 au 21 août 2022

Instruments baroques et contemporains. Musiciens accompagnés d'autres artistes tels que comédien, conteuse et dessinateur de BD, est-ce plausible lors d'un festival de musique baroque ?

La réponse est incontestablement OUI, car d'une part le terme « Baroqueries » est aussi synonyme d'excentricité, de singularité et d'inattendu !

Et d'autre part, parce que l'esprit des *Festiv'Baroqueries* est en résonance avec cette pensée humaniste qui anime notre semaine musicale : depuis la nuit des temps la musique réunit les hommes en exauçant leur désir d'harmonie tout en incluant les dissonances et les différences propres à chacun.

(Pensée illustrée, en 1777, par une fable d'Ange Goudar, agent du gouvernement français, aventurier et littérateur qui semble avoir parcouru toute l'Europe).

Alors laissez-vous
surprendre et séduire !

Concert d'ouverture, dimanche 14 août à 17h00 à la Salle communale

Accueilli pour la 1ère fois aux *Festiv'Baroqueries* : Le *Concert Universel*, un ensemble baroque fondé par la violoniste Juliette Roumailhac et le comédien Didier Girauldon.

Au programme : PORTRAIT D'UN VIOLONISTE-DANSEUR, JEAN-MARIE LECLAIR

Vendredi 19 août à 20h00 à l'Espace Vélodrome

Un concert pour les amoureux du piano avec le jeune virtuose Gabriel Stern !

Thème du concert : AIMEZ-VOUS LISTZ ?

Samedi 20 août à 17h00 à la Salle communale – Entrée libre

Concert des Ateliers des *Festiv'Baroqueries* – Programme surprise !

Pour mémoire: nos Ateliers collectifs sont ouverts à tous les musiciens amateurs sans considération d'âge ou de niveau (un an de pratique minimum).

Concert de clôture Dimanche 21 août à 17h00 à l'Espace Vélodrome

Sur écran géant - DESSINE-MOI UN CONCERT - Une nouvelle histoire sera créée en direct grâce aux deux frères Tirabosco.

Les inscriptions pour les Ateliers collectifs sont d'ores et déjà ouvertes sur notre site www.festivbaroqueries.ch et, dès le 20 avril, rendez-vous également sur notre site pour réserver vos places ONLINE et recevoir vos billets, si vous le souhaitez, à domicile.

Nous rappelons que les habitants de la commune de Bardonnex bénéficient de tarifs préférentiels (billetterie et inscriptions aux ateliers collectifs).



L'association s'installe également à Genève

Après la France en 1999 et le Canada en 2009, *Lire et faire lire* se lance en Suisse !

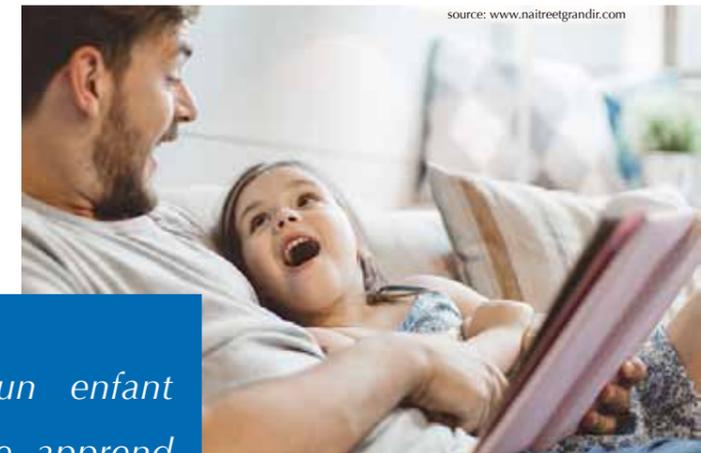
Nous parions sur le lien intergénérationnel pour transmettre le plaisir de la lecture et des livres. Pourquoi ? parce qu'un enfant qui aime lire apprend mieux à l'école, développe son imaginaire et élargit ses horizons. Parce que c'est un moyen de lutter contre l'illettrisme et l'exclusion.

Les bénévoles de *Lire et faire lire* vont chaque semaine, tout au long de l'année, partager le plaisir de la lecture à voix haute avec de petits groupes d'enfants de 2 à 10 ans, dans les crèches, écoles et maisons de quartier proches de chez eux. En France, 20'000 bénévoles interviennent dans 12'000 structures d'accueil auprès de milliers d'enfants chaque semaine.

Nouvellement créée sur le canton de Genève, l'association lance un appel aux bénévoles sur tout le canton, avec 2 conditions : avoir 50 ans ou plus et être disponible environ 1h par semaine pour lire des histoires à des enfants de son quartier (par groupes de 2 à 6 enfants). Une formation à la lecture à voix haute et au choix des livres est assurée régulièrement.

Les histoires n'attendent que vous pour être lues.

www.lireetfairelire.ch



source: www.naitreetgrandir.com

...parce qu'un enfant qui aime lire apprend mieux à l'école, développe son imaginaire et élargit ses horizons...

à retenir...

Écopoint de Fémé

Nous vous rappelons que seuls les déchets illustrés ci-dessous peuvent être déposés à la déchetterie de Fémé, route de Fémé 31, entre les villages de Charrot et de Landecy.



TOUT DEPOT HORS DES BENNES EST STRICTEMENT INTERDIT

Écopoints et points de récupération

A Croix-de-Rozon :

Chemin d'Archamps, Bossenz : verre, papier, PET, déchets organiques, alu et fer blanc.

Route des Hospitaliers :

ordures ménagères, déchets organiques, verre, papier, alu et fer blanc, PET, piles et capsules de café.

A Charrot :

Stade Alfred-Comoli :

ordures ménagères, déchets organiques, verre, papier, alu et fer blanc, PET, piles et capsules de café.

3 Points de récupération aux extrémités et au coeur du village.

A Compesières, au hangar :

ordures ménagères, verre, papier, déchets organiques, PET, alu et fer blanc.



Levée des ordures ménagères Le mardi et le vendredi.



A Charrot, uniquement le mardi.

Prochaines levées des encombrants en 2022



21 mai 17 septembre
2 juillet 5 novembre

Sont exclus des ramassages de ferraille et objets encombrants :

1. les voitures,
2. les matériaux de construction tels que briques de construction, les déchets de ciment, gravats, etc,
3. les fûts pleins d'huile usée (les fûts vides sont pris),
4. les déchets industriels des entreprises

RAPPEL : Tous les matelas, canapés, divans et fauteuils doivent être hermétiquement emballés avant leur dépôt, la veille des levées des encombrants, aux emplacements habituels. Sacs en vente à la mairie.

Levée du verre En porte à porte, dernier mardi du mois.



N'oubliez pas d'enlever les bouchons des bouteilles et les couvercles des bocaux.

Levée des déchets verts et Biodéchets



Chaque lundi en porte-à-porte

Levée du papier
En porte à porte,
deuxième et dernier mardi du mois.
Attention, à Charrot, uniquement le dernier mardi du mois



3 Espaces Récupération :
Châtillon - La Praille -
Les Chênats



HORAIRES pour tous les ESREC :

Châtillon - La Praille - Les Chênats

Horaires standard (mars à octobre)

- Lundi : fermé
- Mardi au vendredi : de 15h à 19h
- Samedi, dimanche et fériés : de 10h à 17h

Horaires d'hiver (novembre à février)

- Lundi : fermé
- Mardi au vendredi : de 14h à 17h
- Samedi, dimanche et fériés : de 10 h à 17 h

Pensez-y,
Pensez tri!!
Pour toute information
complémentaire, Info-service



Info-Service
022 546 76 00

www.ge.ch/comment-trier-ses-dechets

Besoin d'infos plus détaillées sur les ESREC, les déchets ou l'environnement ?

Bibliobus 2022 (jeudi)

12 mai 29 septembre
9 juin 27 octobre
7 juillet 24 novembre
1er septembre 22 décembre

Sécurité

Patrouille de surveillance
GPA: 0844 10 53 30

Police municipale
de Plan-les-Ouates:
022 884 64 50

Poste de police
de Carouge:
022 427 66 10

MAIRIE DE BARDONNEX

COMMANDERIE DE COMPESIÈRES

99 ROUTE DE CUGNY

1257 COMPESIÈRES

TÉL.: 022 721 02 20

FAX: 022 721 02 29

info@bardonnex.ch
www.bardonnex.ch

LA MAIRIE EST OUVERTE

LU DE 8H00 À 12H00 ET DE 15H00 À 18H30

MA DE 8H00 À 12H00 ET DE 14H00 À 18H30

ME DE 7H30 À 12H30

JE DE 7H30 À 12H30

VE DE 8H00 À 12H00

NO 100 AVRIL 2022

1150 EXEMPLAIRES

JOURNAL IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ.

EDITEUR: MAIRIE DE BARDONNEX

IMPRESSION: MAIRIE DE BARDONNEX

GRAPHISME: WWW.BACCUP.CH